GUIBRA

Une stagiaire pour encore plus de produits locaux!

Vous l'avez certainement aperçue derrière son ordinateur près du feu. Il s'agit de Marie, en stage au Guibra jusqu'à fin juillet. Dans le cadre d'un diplôme universitaire (Chef de projet en alimentation durable option collectivité territoriale), Marie nous accompagne dans le

développement de notre gamme de produits locaux. Elle aide en caisse et réapprovisionne les rayons, tout en réfléchissant à l'élaboration d'évènements autour de l'alimentation durable. Son diagnostic de territoire servira à la fois au Guibra et à la cantine municipale.

Marie participe également avec la mairie à l'organisation de la Semaine des alternatives aux pesticides en mars.

Des horaires évolutifs

Soucieux de s'adapter aux contraintes du confinement puis du couvre-feu, le Guibra a plusieurs fois modifié ses horaires.



Nous sommes désormais ouverts le vendredi aprèsmidi dès 15h00 afin de correspondre aux horaires du marché

Toujours plus de plats à emporter

La restauration du Guibra reprend un rythme plus régulier, à savoir des plats chauds cuisinés à emporter tous les jours d'ouverture en semaine, avec en plus un brunch un dimanche

Le printemps arrive...

Vous trouverez toute une gamme de semences bio ainsi que du terreau, et prochainement d'autres nouveaux produits seront proposés pour cultiver son jardin.

Infos **EN BREF**

Inscriptions à l'école

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'école dès à présent auprès de Madame MENAGER, directrice de l'école (sur rendez-vous au 02 99 66 23 54). Pour les enfants nés en 2019 : inscription sur liste d'attente. Rappel : se présenter en mairie muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile avant l'inscription à

Visite de l'école pour les nouvelles familles :

samedi 26 juin à 10h

Semaine des Alternatives aux pesticides : ensemble cultivons l'avenir!

Un programme réduit compte tenu de la situation sanitaire.

Mercredi 24 mars

Le centre de loisirs accueillera Marie Maison, conteuse botaniste. Elle proposera balade, atelier et spectacle autour des plantes pour les grands et petits Renards de feu.

Samedi 27 mars

Balade botanique par Nicolas Hyon, animateur nature « le nez dehors », spécialiste des oiseaux, de la flore et de la faune. Parcours découverte et cueillette sauvage en zone naturelle humide, le long du Fresnay.

Sur inscription en mairie (02 99 66 23 63). Quatre départs : 14h - 15h - 16h - 17h sur le parking de la mairie. Groupe de 5 adultes max (+ de 11 ans), les enfants sont les bienvenus.

Annulation du Tro Breiz 2021

La manifestation a été reportée à 2022 en raison de la situation sanitaire encore instable. La mairie remercie toutes les personnes s'étant manifestées pour accueillir les pèlerins et vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Lettre d'information

Pour suivre au plus près l'actualité de la commune, inscrivezvous à notre lettre d'information

Directeur de la publication : Yann Huaumé - Rédaction Commission Communicatior

Crédit photographique : CC-BY Mairie de Saint-Sulpice-la-Forêt. Tirage 750 exemplaires

https://saint-sulpice-la-foret.fr/

L'Écho de Saint-Sulpice-la-Forêt, n° 148 mars 2021.

- ISSN 1279-9548. Note : tous les prix sont indiqués en TTC.

Infos

UTILES

MAIRIE

3 rue de l'Abbaye - 35250 Saint-Sulpice-la-Forêt 02 99 66 23 63

secretariat.mairie@saint-sulpice-la-foret.fr www.saint-sulpice-la-foret.fr

Ouverture au public

le lundi de 14h à 18h30 du mardi au vendredi de 9h à 12h le samedi de 9h à 12h (les semaines paires uniquement) Le maire et ses adjoint es reçoivent sur rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE

5 route de Saint-Denis - 02 99 66 27 10 lundi de 16h30 à 18h, mercredi de 10h à 12h et 14h30 à 16h30 et samedi de 10h30 à 12h15.

biblio.stsulpicelaforet@gmail.com

ÉTAT-CIVIL

Naissance:

- le 21 février 2021, Louis Leport le 25 février 2021, Swann Grannavel

URBANISME

Permis de construire :

• Annick Chevalier Restauration et Aménagement d'un logement - 9 L'Abbaye

Déclarations préalables :

- Joël Le Cloerec Ravalement des facades 6 rue de la
- Anthony Rousseau Abri de jardin 3 ter Le Tronchay
- Marie Gourlaouen Réfection de toiture 2 rue Naise
- David Regnier Déplacement clôture 1 rue Édith-Piaf

GESTION DES DÉCHETS PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS - Z.A. DU TRONCHAY

Du 1^{er} avril au 31 octobre <u>lun</u>di, mercredi et vendredi de 9h à 12h samedi de 14h à 18h

saint-sulpice-la-foret.fr



Chères Sulpiciennes et Sulpiciens,

e contexte de crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons a nécessité de réévaluer les perspectives budgétaires communales. Au-delà du bilan financier 2020 et du ■budget prévisionnel 2021, la municipalité a engagé une étude approfondie de ses capacités budgétaires pour asseoir une stratégie financière pour ce mandat 2021-2026.

Depuis 7 ans, la commune a engagé de nombreuses actions pour parvenir à une situation financière moins alarmante qu'en 2015 : baisse des charges de fonctionnement, optimisation des ressources humaines, adaptation de la politique fiscale, renégociation des emprunts, vente de biens et terrains, diminution des investissements courants, annulation de nouveaux projets d'équipements... Ainsi, la faiblesse de la capacité d'éparque entraîne un sous-investissement chronique qui n'est pas tenable sur le long terme : la collectivité se trouverait de nouveau dans les radars des organismes de tutelle



Avec des bases fiscales faibles et des besoins croissants de services, le pilotage budgétaire devient extrêmement difficile pour les petites communes. Les marges de manœuvre sont réduites, voire inexistantes, en dehors du levier fiscal. Ce constat est amer mais malheureusement réaliste.

Dans un contexte d'exonération de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers fiscaux, la municipalité fait le choix du maintien de l'action communale en mobilisant de nouvelles ressources. Cette décision a nourri de longues discussions et de nombreuses réunions de travail. Conformément au débat d'orientations budgétaires voté le 17 mars dernier, l'augmentation de la taxe foncière permettra de couvrir le besoin récurrent de 80 000 € de recettes au budget de fonctionnement.

À long terme, c'est l'évolution de la population qui viendra améliorer nos ratios et nos moyens budgétaires. Dès 2025, cette dynamique assainira la situation difficile et récurrente que nous connaissons actuellement.

La municipalité doit anticiper l'évolution de ses services et équipements publics sur ce mandat. Elle prépare ses prochaines opérations d'aménagements, notamment la ZAC multi-sites de l'Orée de la Forêt qui accueillera 350 nouveaux logements

Les efforts pour maintenir la qualité des services publics à Saint-Sulpice-la-Forêt seront donc collectifs et partagés, en résonance avec l'esprit de citoyenneté qui m'anime.

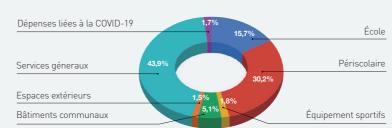
Bien à vous, Yann Huaumé

Maire de Saint-Sulpice-la-Forêt

Comment se répartissent nos dépenses ?

Total des dépenses

Frais de personnels + charges de fonctionnement



Dépenses d'investissement 2020



Dépenses d'investissement : dépenses consacrées aux acquisitions de matériel et construction et remboursement des emprunts.



publiques). 48 % des dépenses sont des charges de personnel. L'école et l'accueil périscolaire occupent une part importante dans ce budget. Les services généraux regroupent toutes les dépenses qui ne sont pas affectées ailleurs.

Dépenses de fonctionnement : dépenses consacrées à

l'activité communale (services municipaux et politiques

Conseil municipal DU 17 FÉVRIER

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat 2020-2026

Le règlement intérieur a pour vocation de renforcer le fonctionnement démocratique au sein du conseil municipal. Il est obligatoire, il établit les règles de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en viqueur.

Urbanisme - Zone d'aménagement concerté (ZAC de l'Orée de la forêt)

La Mission régionale d'autorité environnementale Bretagne a rendu son avis concernant le projet d'aménagement engagé sur plusieurs secteurs de la commune (renouvellement urbain et en extension). Ce dossier d'évaluation environnementale sera mis à disposition du public sur le site Internet de la commune. Le public pourra émettre ses propositions et observations par voie électronique.

École - Rythmes scolaires et horaires

Compte tenu de la situation sanitaire, un passage à la cantine en trois services a été mis en place, avec pour conséquence un changement des horaires d'école pour les maternelles, autorisé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, il est proposé de maintenir cette organisation avec les horaires suivant :

• Pour les maternelles :

Les lundis-mardis-jeudis-vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

• Pour les élémentaires :

Les lundis-mardis-ieudis-vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Le Conseil d'école du 2 février 2021 a émis un avis favorable sur ces horaires

École - Étude dirigée

Assurée par une enseignante rémunérée par la commune, une étude dirigée est proposée aux élèves de CP/CE1, les lundis et jeudis de 17h à 18h, jusqu'au 24 juin. Cette étude dirigée est mise en place expérimentalement, elle sera pérennisée voire élargie à la rentrée si son bilan est jugé positif.

Convention de partenariat entre la commune et l'association Unis-Cité

Une convention est signée pour 2021, pour un montant de 2 400 €. Une équipe de trois jeunes volontaires d'Unis-Cité est mobilisée pour sensibiliser les enfants et les seniors au langage informatique et au monde du numérique. Pour en savoir plus sur Unis-Cité :

https://www.uniscite.fr/antenne/rennes-bretagne/



Retrouvez le compte-rendu intégral sur saint-sulpice-la-foret.fr/vie-municipale/

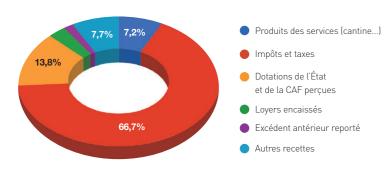
Conseil municipal DU 17 MARS

Finances - Le compte administratif et l'analyse financière

Le compte administratif est le document qui fait le bilan pour l'année écoulée des dépenses et des recettes de la commune. Il a été présenté et approuvé le 17 mars par le conseil municipal.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

Répartition des recettes de fonctionnement



	Budget prévu en €	Réalisé en 2020 en €
Recettes Recettes de l'exercice Excédent antérieur reporté	1 289 796 1 189 796 100 000	1 302 349 1 202 349 100 000
Dépenses Personnel Intérêts et emprunts Charges de fonctionnement Autres dépenses	1 125 520 510 767 32 200 507 349 75 204	1 029 421 492 700 31 374 430 290 75 056
Résultat	164 276	272 928

• Impact budgétaire de la crise sanitaire : perte de 22 000 € liés :

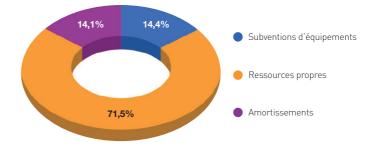
- à la perte des produits de services durant le confinement (recettes cantine, garderie...),
- à la suspension des loyers à vocation économique et dépenses nouvelles d'équipements (gel, masques...),
- au renforcement du service ménage / entretien des bâtiments.
- Recettes de fonctionnement conformes aux prévisions : ces recettes de fonctionnement stagnent depuis 2 ans alors même que l'évolution mécanique des dépenses progressent : l'enjeu est de retrouver une dynamique de recettes. Les 2/3 des recettes de la commune proviennent des impôts

locaux : la taxe d'habitation versée par les contribuables est aujourd'hui appelée à disparaître complètement d'ici 2023 mais elle est compensée par l'État sur les bases de 2017.

- Charges de personnel : augmentation des crédits engagés compte tenu du renforcement des services ménage et arrêts de travail liés à la crise sanitaire.
- Dépenses de fonctionnement : maintien de la maîtrise des dépenses de fonctionnement mais peu de marge de manœuvre pour la collectivité sur cette section du budget. Baisse des charges de fonctionnement liée à la période de confinement (fermeture des services). Maintien des subventions aux associations.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

Recettes d'investissement 2020

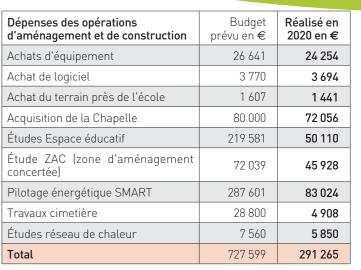


 Recettes d'investissement : subventions d'équipement qui atténuent le « reste à charge » de la commune et permettent de ne pas avoir recours à l'emprunt qui viendrait dégrader l'épargne nette du budget communal.

Règles de gestion:

Équilibre budgétaire : une municipalité n'a pas le droit d'être en déficit sur son fonctionnement.

Emprunts: ils doivent être obligatoirement remboursés. Capacité de désendettement : le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. Au-delà de 12 ans. il v a menace de mise sous tutelle par la Préfecture. **Éparque nette :** Somme disponible pour investir une fois le paiement annuel d'emprunt couvert.



 Dépenses d'investissement : un budget important engagé sur le pilotage énergétique "Smart Saint Sulpice" (objectif de 40% d'économie d'énergies), la création d'un *nouvel espace* éducatif et culturel et les études de ZAC. Compte tenu d'un plan de dépenses pluriannuel, très peu d'opérations sont commandées et payées à l'intérieur du même exercice budgétaire : le montant restant à réaliser est de 485 519 €.

RATIOS FINANCIERS

La crise sanitaire dégrade la capacité de désendettement de la commune en 2020, de 4,70 années à 4,92 années.

Le débat d'orientation budgétaire 2020-2026

Saint-Sulpice-la-Forêt consacre tous les ans une partie de son éparque pour maintenir son budget de fonctionnement. limitant ainsi l'investissement. Le fonctionnement augmentant mécaniquement chaque année, cette situation n'est pas tenable à moyen terme.

Après analyse des prospectives budgétaires 2020-2026, tenant compte de la crise sanitaire et de l'évolution des besoins des services (ouverture d'une nouvelle classe, renforcement des éguipes et des moyens, nouveaux éguipements...), la capacité d'épargne brute de la commune est insuffisante pour couvrir ses besoins de fonctionnement d'une part, et d'investissement d'autre part sans avoir recours massivement à l'emprunt. Cependant, au regard de nos ratios financiers et de notre stock de dettes, l'emprunt ne peut pas être la solution

Il convient par conséquent d'axer la stratégie financière communale par le renforcement de nos recettes de fonctionnement, ceci afin de maintenir notre niveau de service public et suivre l'inflation naturelle des coûts.

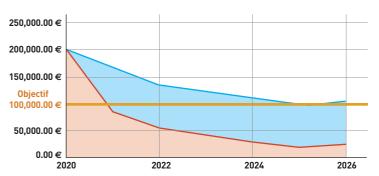
De plus, les trajectoires financières dépendent également du contexte national et intercommunal où de nombreuses incertitudes demeurent : réforme de la politique fiscale de l'État, réforme des "bases de valeurs locatives", refonte de la Dotation de solidarité communautaire, impact financier du plan de relance économique sur les collectivités locales...

L'ensemble de ces interrogations rend incertaines les prospectives que nous construisons mais il est primordial de garantir un niveau de service public répondant aux besoins des Sulpiciennes et Sulpiciens.

L'ensemble du débat d'orientation budgétaire est disponible sur le site Internet de la commune.

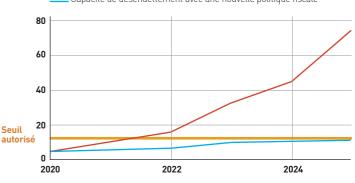
Epargne brute (hors 002) avec une nouvelle politique fiscale

Epargne brute (hors 002) sans nouvelle politique fiscale



Capacité de désendettement 2020/2026

____ Capacité de désendettement sans nouvelle politique fiscale Canacité de désendettement avec une nouvelle politique fiscale



Action sociale - Aide d'urgence

La municipalité accepte le principe de verser une aide d'urgence sous forme de bons d'achat pour les produits de première nécessité. L'aide est accessible à toute personne de la commune ayant sollicité le CDAS de Saint-Aubin d'Aubigné, y compris une personne seule, sans condition de ressources, pour un montant maximum de 300 euros annuel par foyer.

Mars 2021 - n° 148 Mars 2021 · nº 148